

Décret

Générale

modern

Décret n° 2007-0066/PR/MCIA portant additif au décret n° 2007-0033/PR/MCIA portant création d'un Comité de réforme institutionnelle de la Chambre de Commerce de Djibouti (CCD).

n° 2007-0066/PR/MCIA

Ministère

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Date de publication

12 mars 2007

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2007

Date du numéro

15 mars 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°179/AN/02/4ème L du 24 août 2002 portant réforme des statuts de la Chambre de Commerce de Djibouti

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les membres du comité de réforme institutionnelle de la Chambre de Commerce de Djibouti (CCD) constitué par l'article 3 du décret n°2007-0033/PR/MCIA comprennent en outre : Mr. Fayçal Mohamed Hadi, Secrétaire Général Adjoint ; Mme. Nazli Abdallah Mohamed, Chef du Service Formation ; Mme. Hibo Osman Ahmed, Chef du Service des études, projets et perspectives ; Mr. Mohamed Ali Hassan, Directeur du Centre de Gestion Agrée.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

